

La cellule brûlage dirigé

Historique

- 1990 création de la commission écobuage à l'initiative et sous l'égide de la Fédération Pastorale et du Conseil Général,
- 1992 intégration dans le dispositif DFCI,
- 1998 activité prise en charge par le SDIS avec 2 nouveaux axes : prise en compte du volet protection incendie et aide au développement de structures locales en relais,
- Jusqu'en 2007, fonctionnement essentiellement en cellule de brûlage dirigé (depuis 1990 plus de 1 000 Ha). En parallèle, les différents services et organismes concernés travaillent sur l'évolution des textes réglementaires et la nouvelle version du plan.

Bilan

Malgré un travail remarquable, certaines actions n'ont pu être menées complètement ceci en grande partie par manque de disponibilité des différents acteurs et par un manque de structuration collégiale :

- Les actions informations grand public sont insuffisantes,
- Les actions formations des professionnels (éleveurs, forestiers, ...) n'ont pas abouti,
- Le suivi dans le temps des chantiers n'est pas effectué.

Perspectives

- **Après différentes approches (GIP, ...), la voie du conventionnement entre différents acteurs volontaires et complémentaires a été privilégiée (DDEA, SDIS, ONF, Fédération Pastorale, CRPF, Chambre d'Agriculture),**
- **Plusieurs domaines d'intervention ont été définis : entretien de l'espace, réouverture des milieux, défense incendie, formation, expertise,**
- **Analyse des demandes pour les chantiers de plus de 15 ha,**
- **Prise en compte de certains gros chantiers ou demandant une technicité spécifique,**
- **Implication plus forte des demandeurs (préparation du chantier, accompagnement, ...)**
- **Évaluation dans le temps des objectifs recherchés par le suivi des évolutions sur le terrain,**
- **Possibilité de concourir à des études scientifiques dans ce domaine,**